

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76-402-1930 Secours

n° 76-402-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 mai 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

TEXTE INTÉGRAL

un secours de deux cent quinze francs une fois payé est accordé à la nommée Amina Hassan de la tribu Habéraoual Abdulla Saad, veuve de l'ex-garde indigène Moussu Farali, n° mie 40. 20 mai 1930, un secours mensuel de vingt-cinq francs est alloué, à compter du 1er avril 1030, à la jeune Saïd Aoulé, Jille de l'ex-adjutant de la garde indigène Aoulé Boun.